



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de MAYOTTE

Direction des Ressources et de
la Coordination Interministérielle
Service des Ressources Humaines
et de l'Action Sociale

Arrêté n° 454...JSG/2019 du 18 février 2019

**Fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans
concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de
l'outre-mer pour la préfecture de Mayotte au titre de l'année 2019**

LE PREFET DE MAYOTTE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2014 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 4 janvier 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2019 portant ouverture du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la préfecture de Mayotte au titre de l'année 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Président de la commission de sélection :
Monsieur Edgard PEREZ, Sous-Préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte
- Membre de la commission de sélection :
Madame Agnès Thoral, Greffière en chef au Tribunal administratif de Mayotte,
Monsieur Bruno FHIMA, Lieutenant-Colonel, gendarmerie de Mayotte,
Monsieur François LAVENANT, Commandant de Police, chef du Centre Régional de Formation de Mayotte ;
Madame Véronique RUMEAU, attachée principale d'administration, cheffe du service des Ressources Humaines, de la Formation et de l'Action Sociale de la préfecture de Mayotte

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le **19 FEV. 2019**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Edgar PEREZ

